



L'ÉCO-ORGANISME DES ENTREPRISES RESPONSABLES

Bilan de l'expérimentation

En route pour le réemploi !

+

**Plan de déploiement national
du réemploi**

Septembre 2026



ÉTIQUETTE
DE RÉEMPLOI
POUR EMBALLAGE VIDE
SOUVERAINEMENT !

VALEUR
PERMANENTE
MECANIQUE

1. Retour d'expérience du programme "En route pour le réemploi !"	3
1.1 Philosophie générale et objectifs du programme ERPR	3
1.1.1 Un modèle de soutien non opérationnel.....	3
1.1.2 D'une expérimentation au déploiement national	3
1.2 Composantes du programme	4
1.2.1 Soutiens à destination des acteurs de la filière	4
1.2.2 Typologie de produit et emballages utilisés	4
1.2.3 Harmonisation visuelle et campagne de communication	5
1.3 Bilan après 12 mois – de octobre 2025 à septembre 2026	7
1.3.1 Chiffres clés.....	7
1.3.2 Enseignements.....	8
2. Plan de déploiement national.....	12
2.1 Calendrier 2027-2031	12
2.2 Cadre commun national.....	13
2.3 Activation des leviers nécessaires au passage à l'échelle	14
2.3.1 Les leviers de soutiens	14
2.3.2 Trajectoire et dégressivité des soutiens.....	14
2.4 Préconisation des soutiens financiers.....	15
2.4.1 Soutiens aux producteurs	15
2.4.2 Soutiens aux distributeurs	15
2.4.3 Soutiens à la mobilisation des consommateurs	15
2.4.4 Soutiens aux opérateurs	16
2.4.5 Synthèse des soutiens par acteurs	17
2.5 Préconisation des étapes de déploiement au national	18
2.5.1 Etapes de croissance.....	18
2.5.2 Accélération et structuration de la filière des emballages hors bouteilles.....	19
2.6 Préconisation du budget à allouer	21
2.6.1 Plan bouteille	21
2.6.2 Plan autres emballages.....	22
2.6.3 Budget global.....	22

1. Retour d'expérience du programme “En route pour le réemploi !”

1.1 Philosophie générale et objectifs du programme ERPR

1.1.1 Un modèle de soutien non opérationnel

Léko se positionne comme le catalyseur et le garant de l'interopérabilité des systèmes. En finançant les opérateurs existants (tels que SOVERRE et Loop) pour coconstruire des boucles opérationnelles, l'éco-organisme assure un passage à l'échelle du modèle selon trois axes :

- Agilité : Capitalisation sur le savoir-faire opérationnels de partenaires spécialisés sans s'immiscer dans la gestion opérationnelle.
- Standardisation : Harmonisation des pratiques via une charte graphique commune (logo, messages et couleurs) et l'adoption des gammes de standards Réseau Vrac & Réemploi (RVR), essentielles pour une cohérence nationale.
- Efficience économique : Concentration des ressources sur la structuration de la filière et la levée des verrous financiers.

1.1.2 D'une expérimentation au déploiement national

Initiée, en octobre 2025, en région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), l'expérimentation a reposé sur la sélection de deux opérateurs pilotes locaux, Loop et SOVERRE. Ce choix stratégique visait à démontrer la **viabilité de la coexistence de deux boucles territoriales distinctes**, mettant d'emblée en relief le besoin crucial d'**interopérabilité** et d'un **cadre commun harmonisé** pour fluidifier le système. Forts de la complémentarité de leurs expertises respectives, ces deux acteurs ont permis de valider avec succès l'efficacité financière et opérationnelle du modèle.



Début 2026, ERPR a franchi une étape décisive avec l'extension vers les régions Sud et Occitanie, à la suite de la demande des acteurs présents localement (Revera Sud, Oc'Consigne et Consign'Up).

Cette rapide expansion résulte d'une excellente composition des piliers du programme coconstruits avec les acteurs et opérateurs locaux.

Le programme priorise son déploiement sur le segment des bouteilles. Cette décision pragmatique et ciblée repose sur l'existence d'une filière territoriale d'ores et déjà structurée, mature et opérationnelle pour ce type de contenant.

L'intégration progressive de nouveaux formats, tels que les pots et les barquettes, constituera une étape clé d'accélération de la filière. Cette diversification stratégique permettra d'adresser une part beaucoup plus significative des emballages mis en marché et de maximiser l'impact environnemental du programme, tout en capitalisant sur l'infrastructure logistique éprouvée lors de la phase initiale sur les bouteilles.

1.2 Composantes du programme

Le programme ERPR repose sur des soutiens financiers destinés à **rendre le réemploi économiquement compétitif face à l'usage unique**. Les soutiens alloués visent à compenser les surcoûts structurels de la logistique inverse, garantissant ainsi l'attractivité du modèle pour les producteurs et les distributeurs.

1.2.1 Soutiens à destination des acteurs de la filière

Mécanisme de soutien financier aux producteurs

- Visant à rendre l'emballage réemployable pleinement compétitif face à l'usage unique, ce soutien prend la forme d'une remise directe sur les prestations de collecte, de tri et de lavage, compensée par l'éco-organisme pour éliminer toute lourdeur administrative, préserver la relation commerciale et sécuriser la trésorerie du terrain.

Accompagnement des distributeurs et équipements de déconsigne

- Pour faciliter l'équipement des points de vente tout en responsabilisant les distributeurs et en préservant l'équilibre du marché, Léko cofinance à hauteur de 50 % la location des matériels et logiciels de déconsignation.

Mobilisation des consommateurs

- Levier stratégique indispensable pour stimuler la demande et pérenniser la filière, la mobilisation des consommateurs est financée à 100 % par Léko à travers la prise en charge de supports de communication harmonisés et de journées d'animation en magasin.

1.2.2 Typologie de produit et emballages utilisés

Dans le cadre du programme, la démarche de réemploi s'est d'abord structurée autour des emballages en verre (format bouteilles), en intégrant une grande diversité de catégories liquides et alimentaires du quotidien :

- **Boissons** : Vins, bières, cidres, jus de fruits, softs, sirops et eaux.
- **Liquides alimentaires et produits frais** : Produits laitiers, huiles et soupes.

En s'appuyant sur des standards industriels éprouvés par le marché et préconisé par le Réseau Vrac et Réemploi, le programme ERPR déploie une gamme variée d'emballages en verre adaptés aux exigences spécifiques de chaque filière liquide. De plus, Léko, s'appuyant sur l'existant, a pu observer une répartition de l'offre disponible de boissons selon la répartition suivante :

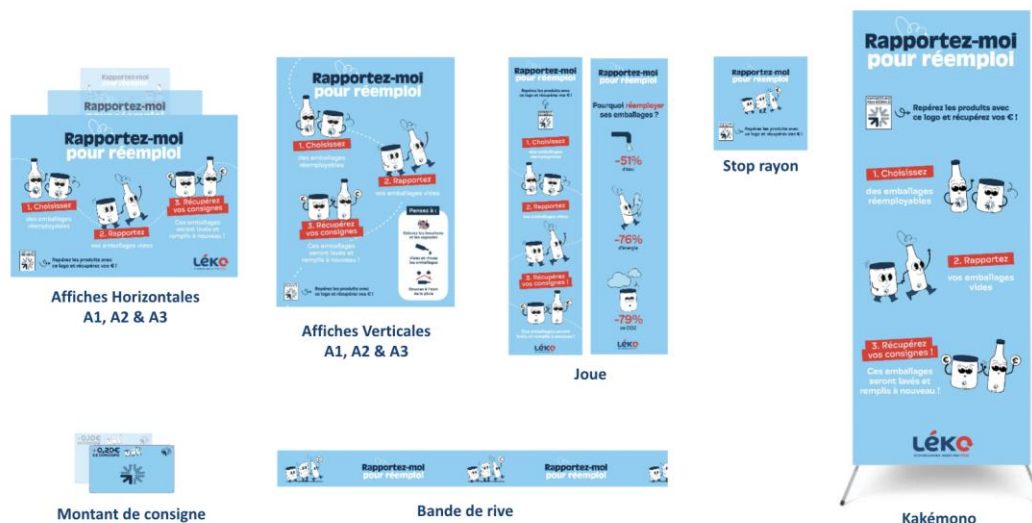


Répartition des contenants verres utilisés dans le cadre du programme

1.2.3 Harmonisation visuelle et campagne de communication

Pour renforcer la lisibilité du geste de retour et harmoniser les pratiques en magasin, le programme ERPR déploie une charte graphique et une PLV unifiées, instaurant une cohérence nationale essentielle à la montée en puissance des volumes.

Voici quelques exemples de supports utilisés :



Pour ancrer durablement le réflexe du réemploi dans les habitudes des consommateurs et soutenir les dynamiques en magasin, le programme déploie une stratégie de communication multicanale et de proximité. Ce plan s'articule autour de trois leviers d'action :

- **La presse locale et régionale** : Diffusion de pages d'information ciblées pour valoriser l'engagement des producteurs et distributeurs locaux tout en sensibilisant les habitants au cœur des territoires.
- **L'affichage urbain et de proximité** : Déploiement de visuels impactants sur des écrans publicitaires numériques et physiques (vitrines des magasins partenaires, arrêts de bus, gares), afin de maximiser la visibilité de la charte graphique commune sur les trajets quotidiens des consommateurs.



- **Les campagnes d'influence sur les réseaux sociaux** : Collaboration avec des créateurs de contenu locaux et des influenceurs engagés dans la transition écologique ("zéro déchet", éco-responsabilité) pour vulgariser de façon didactique le geste de retour et valoriser les bénéfices environnementaux de la boucle locale.

1.3 Bilan après 12 mois – de octobre 2025 à septembre 2026

1.3.1 Chiffres clés

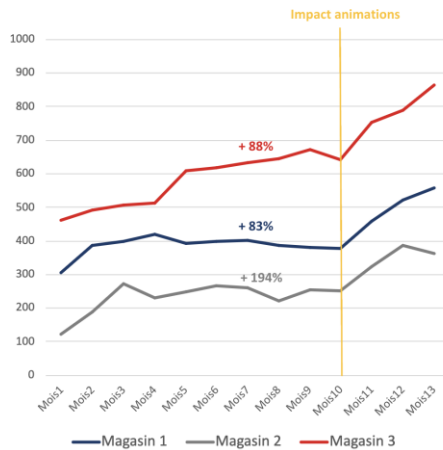
Le programme atteint une taille critique confirmant son statut de référence nationale :

- **485 000 bouteilles** réemployées et soutenues (uniquement pour les adhérents Léko)
- **414 magasins** actifs répartis sur 3 régions (AURA, Sud, Occitanie).
- **6 enseignes** engagées dans le programme
- **Plus de 200 producteurs** engagés dans le dispositif de remise sur facture.
- **Environ 2000 références** compatibles avec le réemploi identifiées en points de collecte ERPR, uniquement des boissons à ce stade, dont
 - 42 % de bières en bouteilles de 75 cl.
 - 27% de vin en bouteilles de 75cl
 - 13% de bières en bouteilles de 33cl
 - 9% de boissons diverses (lait, jus...) en bouteilles de 1L
- **880 animations** de sensibilisation des consommateurs
- **Plus de 50%** de taux de retour des emballages
- **Progression de 53%** des volumes collectés

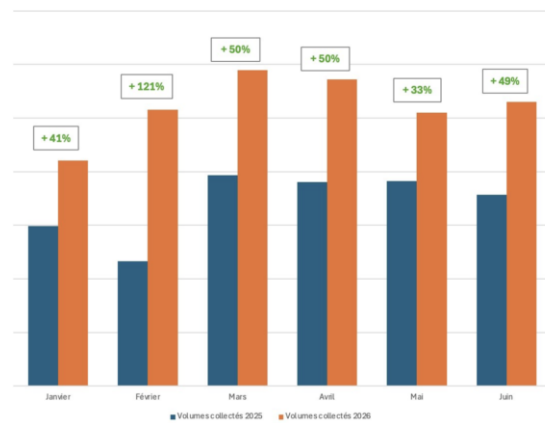
Sur ce dernier point, la progression remarquable de **53 % des volumes collectés** (soit plus de 485 000 bouteilles réemployées uniquement sur les adhérents de Léko) démontre l'efficacité d'un double levier économique et comportemental :

- **Le levier économique** (incitations financières) : La mise en œuvre de la « remise sur facture » pour les producteurs, couplée au cofinancement des équipements de déconsignation pour les distributeurs, a levé les barrières financières. Ce dispositif a permis de mobiliser rapidement 200 producteurs et d'équiper 414 points de vente.
- **Le levier comportemental** : Les actions soutenues agissent comme un déclencheur de demande. Ces actions de sensibilisation directe en magasin et l'harmonisation visuelle de la signalétique ont ancré le réflexe du retour chez le consommateur, sécurisant un taux de retour supérieur à 50%.

Preuve de l'accélération des volumes collectés avec les animations



Au global, +53 % sur les volumes par rapport à avant le programme



1.3.2 Enseignements

Grands enseignements à l'échelle macro-filière

La montée en puissance du réemploi fait émerger des principes fondateurs pour l'ensemble du secteur. Ces enseignements à l'échelle macro, listés ci-dessous, fixent le cap d'une filière nationale performante :

Rôle non opérationnel de l'éco-organisme : La structuration de la filière de réemploi ne requiert pas une implication opérationnelle directe de l'éco-organisme. Sa valeur ajoutée réside essentiellement dans l'accompagnement stratégique et le soutien financier des initiatives territoriales existantes.

Une filière locale performante : Le réseau d'opérateurs locaux démontre une réelle efficacité opérationnelle concernant le réemploi des bouteilles. Son déploiement optimal repose uniquement sur l'apport de soutiens financiers ciblés, évitant ainsi la superposition d'une nouvelle couche administrative ou logistique susceptible de complexifier les flux existants.

Capitaliser sur les standards actuels : Les standards d'emballages bouteilles d'ores et déjà adoptés par les metteurs en marché s'avèrent hautement performants pour accélérer la hausse des volumes collectés. L'introduction de nouveaux standards bouteilles est superflue à ce stade et risquerait de freiner la dynamique en cours. En revanche, les autres types d'emballages (pots, barquettes...) sont totalement dépourvus de standards existants et nécessitent donc un développement important.

Une consigne monétaire auto-gérée : Le mécanisme de la consigne monétaire dispose d'une capacité d'auto-équilibrage intrinsèque, portée de manière autonome par l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Par conséquent, la mise en place d'une gestion centralisée ou d'une chambre de compensation financière complexifie les flux financiers et freine la dynamique en cours.

Changement d'échelle et professionnalisation : L'industrialisation et la professionnalisation croissantes des opérateurs de réemploi favorisent l'engagement de metteurs en marché aux volumes

de plus en plus significatifs, attestant de la maturité du modèle. Cette structuration industrielle réussie offre désormais la flexibilité nécessaire pour initier une diversification de la filière, en ouvrant la voie à l'intégration progressive de nouvelles typologies de contenants, telles que les pots et les barquettes.

Préserver la simplicité des flux : Le parcours des emballages ménagers (à destination des consommateurs finaux) intègre déjà une complexité opérationnelle et comportementale importante. Sur ce périmètre, il convient de prémunir la filière contre tout alourdissement procédural ou exigence de gestion centralisée qui conditionnerait l'accès aux financements. Si la centralisation conserve toute sa valeur sur les emballages secondaires (B2B), imposer un tel cadre rigide sur le volet ménager risquerait d'encombrer le réseau et de freiner l'émergence de nouveaux acteurs locaux, indispensables au maillage territorial.

Globalité du soutien aux acteurs de la chaîne : L'atteinte des objectifs fixés par la loi AGECE repose sur une responsabilité partagée. Dès lors, l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur — opérateurs, producteurs, distributeurs et consommateurs finaux — doit bénéficier de dispositifs d'accompagnement convergents.

Enseignements opérationnels des composantes du programme ERPR

Composantes ERPR	Bénéfique à la filière ?	Commentaires
Soutien non-opérationnel	OUI	La filière du réemploi est déjà une réalité qui mérite d'être soutenue financièrement mais qui ne nécessite pas l'intervention opérationnelle des éco-organismes
Catalyser les opérateurs existants	OUI	Les opérateurs existants ont uniquement besoin de soutien à la progression des volumes
Utilisation de standards existants	OUI pour les bouteilles, <u>mais</u> besoin de standards sur les autres types d'emballages	Beaucoup de standards existent et sont très utilisés (par exemple sur le segment des bouteilles) mais il y a besoin de s'appuyer sur les travaux OCAPEM pour le développement et/ou reconnaissance, de standards d'emballages pour d'autres segments (pots, barquettes...).
Utilisation d'un modèle de consigne éprouvé	OUI	Observation d'une nécessité de s'appuyer sur un modèle de consigne monétaire non-centralisé (type CHR, Alsace), de manière à équilibrer le flux financier sur tous les acteurs à chaque étape de la boucle.
Contreparties et engagements des opérateurs	OUI	Il est important de fixer des objectifs de pilotage pour chaque opérateur bénéficiant de soutiens
Programme à destination des adhérents Léko	NON	Besoin d'élargir à tous les adhérents pour intégrer tous les metteurs en marché
Soutiens aux producteurs	OUI	Permet de concurrencer l'usage unique et donc de motiver des producteurs à passer au réemploi
Soutiens aux distributeurs	OUI, mais à augmenter	Besoin d'accompagnement/soutien au temps humain et prestation de collecte en magasin

Soutiens à la mobilisation du consommateur (Supports de communication + Animations)	OUI	Élément le plus important des soutiens pour permettre la progression des volumes
Charte graphique spécifique à ERPR	NON	Besoin d'harmoniser les chartes graphiques entre les EO. Important pour la clarté du message et l'interopérabilité entre magasin.
Autres composantes à mettre en place		
Soutien à l'industrialisation des infrastructures (lavage, tri...)	A mettre en place	Créer un fonds d'industrialisation des opérateurs pour 2027 afin d'accompagner la croissance des volumes
Déploiement de nouveaux types d'emballages (hors bouteilles)	A mettre en place	Nécessite le développement de nouveaux standards ou la reconnaissance d'emballages existants
Création d'une normalisation du lavage et de conditionnement	A mettre en place	Besoin de normes industrielles de lavage pour garantir un niveau de sécurité sanitaire pour les producteurs.

2. Plan de déploiement national

Pour répondre aux ambitions réglementaires nationales et européennes et inscrire durablement le réemploi dans les pratiques industrielles et de consommation, Léko propose **un plan national de déploiement du réemploi**, elle prend la forme d'une feuille de route détaillant la stratégie nationale d'accélération et de généralisation : les soutiens, le calendrier et la structure d'un cadre commun.

Ce plan d'action vise à déployer à grande échelle des solutions standardisées, interopérables et économiquement viables sur l'ensemble du territoire français.

2.1 Calendrier 2027-2031

Pour garantir la réussite opérationnelle dès le lancement, le plan de déploiement national concentre prioritairement ses efforts sur le segment des bouteilles. Ce format bénéficie d'une filière territoriale d'ores et déjà mature, d'infrastructures de lavage existantes et d'un comportement de retour mieux appréhendé par les consommateurs. Cette priorisation pragmatique offre un socle d'apprentissage sécurisé pour stabiliser le réseau avant l'intégration progressive de contenants plus complexes (pots, barquettes).

La transition opérationnelle se fera par étapes successives, selon une logique d'essaimage progressif et d'alignement stratégique :

- **Fin 2026 - Harmonisation initiale**
 - Alignement immédiat de la structure et des barèmes de soutien au réemploi entre les deux éco-organismes nationaux afin de proposer un cadre unique, cohérent et simplifié pour tous les metteurs en marché du pays.
- **Début 2027 – Consolidation des bases**
 - Généralisation complète des expérimentations au sein des régions historiquement pilotes (Auvergne-Rhône-Alpes, Sud, Occitanie et les 4 régions de l'expérimentation REUSE).
- **2027-2029 – Expansion métropolitaine**
 - Extension progressive du programme aux autres régions de France métropolitaine pour atteindre une couverture territoriale intégrale à la fin de l'année 2029 (soit une phase de déploiement de 3 ans).
- **Courant 2030 – Extension DROM et Corse**
 - Déploiement du modèle dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) ainsi qu'en Corse pour finaliser le maillage national.

2.2 Cadre commun national

Le passage à l'échelle nationale du réemploi exige la mise en place d'un cadre de gouvernance clair, équitable et pragmatique, capable de concilier la viabilité économique des acteurs de terrain et les exigences de performance environnementale.

- **Le rôle des éco-organismes**
 - Sans intervenir directement dans la gestion opérationnelle des flux, les éco-organismes assurent le pilotage stratégique et financier de la filière via des comités dédiés chargés d'évaluer les performances et d'ajuster les financements.
- **Le maillage territorial**
 - Plutôt que de dupliquer les infrastructures, la stratégie nationale fédère les opérateurs locaux existants au sein d'un réseau décentralisé, garantissant une logistique réactive et parfaitement adaptée aux territoires.
- **Gouvernance et responsabilité**
 - L'accès aux financements des éco-organismes est conditionné à la signature d'une convention engageant chaque opérateur au respect strict des normes sanitaires et à la transmission régulière d'indicateurs de performance.
- **Performance environnementale**
 - Pour garantir un bilan carbone systématiquement favorable par rapport à l'usage unique, la logistique du réemploi impose la mutualisation des transports retour et un périmètre de traitement limité à 300 km autour des points de collecte.
- **Sécurité sanitaire**
 - Pour pallier les limites du cadre réglementaire actuel, le cadre commun national préconise l'établissement d'une norme de lavage harmonisée afin de garantir la parfaite sécurité sanitaire des contenants réemployés.
- **Standardisation des emballages**
 - Pour réduire les coûts des producteurs et simplifier la logistique, la stratégie nationale préconise l'utilisation d'emballages existants standardisés et interopérables (comme les gammes RVR), essentiels pour massifier rapidement les volumes.
- **Application des montants de consigne suivant l'arrêté**
 - En application stricte du décret du 6 février 2026, l'adoption de montants de consigne réglementaires unifiés offre un repère clair aux consommateurs et garantit l'efficacité du geste de retour.
- **Fluidité financière de la consigne**
 - Plutôt que d'imposer une chambre de compensation centralisée jugée lourde, la stratégie nationale privilégie un modèle de consigne réparti et auto-équilibré, assurant une circulation fluide de la valeur entre tous les acteurs de la chaîne.
- **Traçabilité (libre choix des outils de traçabilité pour les opérateurs)**

- Afin de préserver l'autonomie industrielle des opérateurs dans le choix de leur outil de traçabilité, les éco-organismes se limitent à définir des standards de données communs pour assurer le reporting auprès des instances de la filière.
- **Charte graphique harmonisée et plan média**
 - Pour maximiser l'impact du réemploi et ancrer le réflexe de la déconsigne chez les citoyens, la filière doit associer une charte graphique nationale harmonisée en magasin à un plan média d'envergure.

2.3 Activation des leviers nécessaires au passage à l'échelle

2.3.1 Les leviers de soutiens

La réussite du changement d'échelle repose sur l'activation simultanée de quatre leviers de soutiens majeurs, planifiés sur une durée de 5 ans :

- **Une forte mobilisation des consommateurs**
- **La compétitivité économique des producteurs**
- **La facilitation logistique pour les distributeurs**
- **La structuration industrielle**

2.3.2 Trajectoire et dégressivité des soutiens

Pour assurer la viabilité à long terme de la filière et accompagner sa courbe d'apprentissage, la trajectoire financière est programmée de la manière suivante :

- **Période 2027-2029** : Les soutiens financiers aux acteurs (producteurs, distributeurs, animations) sont maintenus constants à l'échelle nationale pour sécuriser les investissements de démarrage et stimuler la hausse rapide des volumes.
- **À partir de début 2030** : Entrée dans une phase de dégressivité des soutiens dans la mesure d'un ratio cout-efficacité avéré (si les volumes permettent déjà des économies d'échelle de la boucle de réemploi). Cette dépréciation progressive accompagnera la maturité du marché et la baisse des coûts unitaires induite par les économies d'échelle.
- **Spécificité des territoires insulaires (DROM & Corse)** : Le déploiement s'effectuera sur ces territoires dès 2030 dans un contexte économique intrinsèquement plus favorable. Les coûts d'importation très élevés pour les emballages à usage unique et les fortes contraintes locales de gestion des déchets confèrent d'emblée au réemploi local une rentabilité et une pertinence économique accrues.

2.4 Préconisation des soutiens financiers

Ciblage initial sur le segment des bouteilles : Dans une première phase de généralisation nationale, la majeure partie des soutiens financiers et logistiques est concentrée sur les bouteilles en verre. Ce choix pragmatique s'appuie sur la maturité technique de la filière et l'existence d'infrastructures territoriales déjà opérationnelles, offrant un cadre idéal pour sécuriser les volumes avant d'étendre le modèle à d'autres typologies d'emballages.

2.4.1 Soutiens aux producteurs

Les soutiens aux producteurs nécessitent d'être établis par contenance des bouteilles (détaillés dans le tableau ci-dessous). Cependant les moyennes de soutiens sont en accords avec le projet de cahier des charges des éco-organismes de la REP des emballages ménagers :

- **2027 à 2029** : une moyenne de 0,15 € HT par bouteille (englobant le soutien à la collecte, au tri et au lavage) pour amortir les coûts d'amorçage et inciter à la transition immédiate.
- **Année 2030** : une moyenne 0,13 € HT par bouteille (baisse programmée du soutien unitaire).
- **Année 2031** : une moyenne de 0,08 € HT par bouteille (baisse programmée du soutien unitaire).

La réduction progressive des aides financières aux producteurs est induite par la montée en puissance des volumes et la saturation des capacités industrielles. L'augmentation des fréquences de rotation, l'optimisation des tournées logistiques inverses et les économies d'échelle réalisées par les centres de lavage réduiront naturellement les coûts unitaires de traitement. Cette dégressivité incite les producteurs à massifier leurs volumes rapidement tout en évitant une dépendance permanente aux fonds d'amorçage.

2.4.2 Soutiens aux distributeurs

Prise en charge financière à hauteur de 50 % des coûts engagés par les points de vente, orientée de manière flexible selon les priorités du magasin : soit pour l'acquisition d'équipements de restitution et de suivi (automates RVM, douchettes de scannage, bacs de collecte, logiciels de gestion), soit sous forme de compensation du temps humain consacré en magasin à la gestion opérationnelle, au tri et à la logistique de la consigne.

2.4.3 Soutiens à la mobilisation des consommateurs

Prise en charge intégrale (100 %) des coûts de signalétique et d'information en magasin (stop-rayons, affiches, habillage de bacs), garantissant l'application de la charte graphique harmonisée (logo et couleurs uniques) et une visibilité maximale du réemploi en rayon sans reste à charge pour le distributeur. (Dans la limite de 200€ par an et par magasin)

Financement d'un programme dense de journées d'animation et de sensibilisation directe en point de vente pour expliquer le geste de retour et rassurer sur la démarche. Forfait de 250€HT par animation dans la limite de 6 animations par an et par magasin.

Déploiement d'un plan média global (campagnes d'affichage urbain et vitrines, spots de sensibilisation télévisuelle et presse, campagnes d'influence ciblées sur les réseaux sociaux) avec une stratégie "Temps forts + Fil Rouge" réparti sur toute l'année afin d'ancrer le réflexe de la déconsigne au cœur des habitudes de consommation à l'échelle du pays. Un budget réparti en fonction du nombre de point de collecte est nécessaire, soit un montant de 1800€/an par magasin (avec une décroissance sur les 2 dernières années), ce qui permet un plan média massif à environ 13M€/an pour atteindre la couverture nationale métropolitaine.

2.4.4 Soutiens aux opérateurs

L'industrialisation des capacités de lavage et de tri est la condition sine qua non de la pérennité du modèle. À ce titre, un fonds d'investissement dédié est programmé :

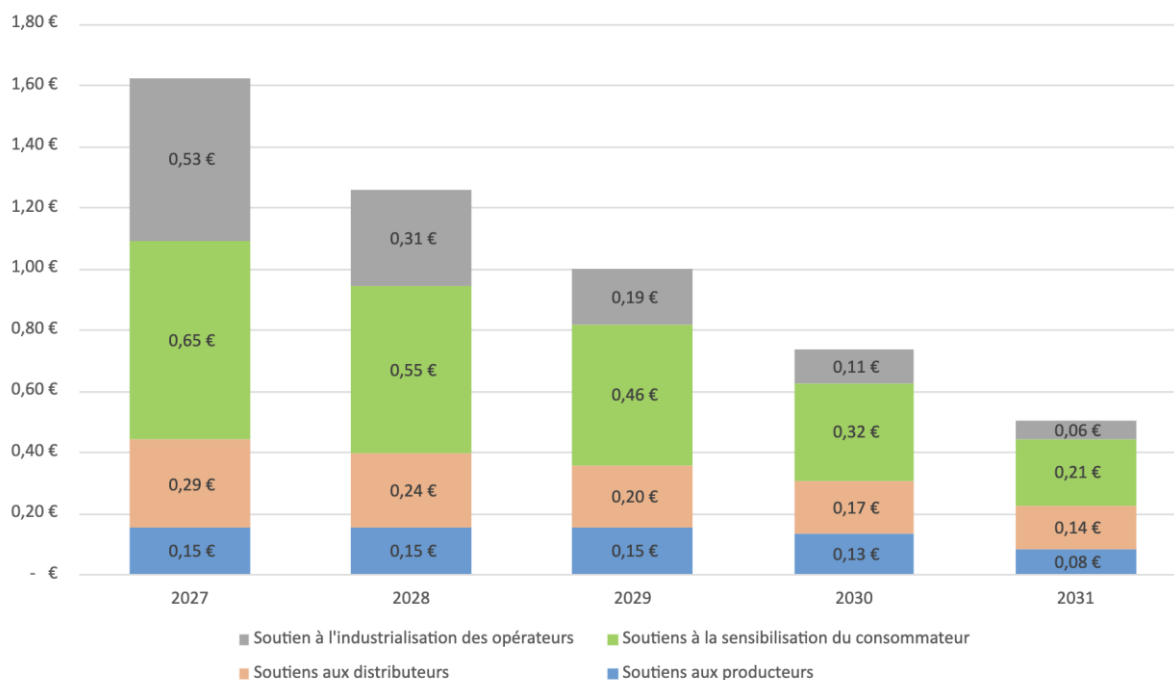
- **Enveloppe globale** : 50 millions d'euros alloués sur une période de 5 ans (2027 à 2031).
- **Cadence budgétaire** : Un investissement linéaire de 10 millions d'euros par an pour subventionner et moderniser les infrastructures locales des opérateurs (centres de lavage industriels, lignes de tri automatisées, systèmes de traçabilité).
- **Ciblage** : Ce fonds viendra soutenir en priorité les opérateurs de réemploi territoriaux afin de densifier le maillage de traitement de proximité et de maintenir une cadence industrielle.

Hypothèses prises en compte pour le dimensionnement de ce fonds : le territoire national nécessitera 15 unités de lavage en France métropolitaine et Corse et 5 unités dans les DROM. Un plan moyen d'investissement sur 5 ans de 500K€ par an par unité est nécessaire pour atteindre une structure répondant aux attentes des industriels (salle blanche, automatisation des contrôles, automatisation de l'aval du lavage...).

2.4.5 Synthèse des soutiens par acteurs

		2027	2028	2029	2030	2031
Soutiens aux producteurs	Par bouteille de bière de 75cl	0,10€	0,10€	0,10€	0,08€	0,06€
	Par bouteille de bière de 33cl	0,18€	0,18€	0,18€	0,16€	0,14€
	Par bouteille de vin de 75cl	0,17€	0,17€	0,17€	0,13€	0,08€
	Par bouteille de soft de 75cl	0,17€	0,17€	0,17€	0,13€	0,08€
	Par bouteille de soft de 33cl	0,18€	0,18€	0,18€	0,16€	0,14€
	Par bouteille de soft de 1L	0,10€	0,10€	0,10€	0,08€	0,06€
Soutiens aux distributeurs	Forfait maximum par magasin / mois	300€	300€	300€	300€	300€
	Ou forfait max par bouteilles collectées	ou 0,3€	ou 0,25€	ou 0,20€	ou 0,175€	ou 0,15€
Soutiens à la mobilisation du consommateur	Forfait par animation en magasin (6/an)	250€	250€	250€	250€	250€
	Forfait max de supports de communication par magasin (par an)	200€	200€	200€	200€	200€
	Plan média, calculé par point de collecte et par an	1800€	1800€	1800€	1200€	600€
Soutiens aux opérateurs	Soutien à l'industrialisation	10M€	10M€	10M€	10M€	10M€

Evolution des soutiens sur les 5 années (2027 à 2031) rapportés à une unité d'emballage



2.5 Préconisation des étapes de déploiement au national

2.5.1 Etapes de croissance

Sur la base d'une étude approfondie de la filière du réemploi en France menée par les équipes Léko auprès de tous les acteurs de la filière pendant plus de 6 mois, nous avons pu modéliser le potentiel de croissance dans les prochaines années et identifier le seuil de rentabilité de la filière à 150M de bouteilles réemployées (volume annuel).

Nous pouvons en déduire les étapes de déploiement et de croissance suivantes pour un ciblage initial sur le segment des bouteilles :

- **2027 – Semestre 1**
 - Déploiement dans les régions déjà ciblées par les expérimentations des éco-organismes.
 - Ajustement et rodage du plan de déploiement
 - Intégration des nouveaux magasins sur les zones
- **2027 – Semestre 2**
 - Elargissement à des nouvelles régions
 - Région Bourgogne Franche Comté
 - Région Grand Est
 - Région Centre Val de Loire
 - Région Nouvelle Aquitaine

- Atteinte de 4000 magasins et 18M de bouteilles réemployées
- **2028 – Semestre 1**
 - Intensification dans les régions déjà déployées
 - Préparation du déploiement de la région Ile de France
- **2028 – Semestre 2**
 - Intensification dans les régions déjà déployées
 - Déploiement de la région Ile de France
 - Atteinte de 5800 PDV et 32M de bouteilles réemployées
- **2029**
 - Intensification dans les régions déjà déployées
 - Préparation des déploiements dans les DROM + Corse
 - Atteinte de 8 300 PDV (tous types) et 54M de bouteilles réemployées
- **2030**
 - Intensification dans les régions déjà déployées
 - Déploiement dans les DROM + Corse
 - Atteinte de 11 800 PDV et 92M de bouteilles réemployées
- **2031**
 - Intensification dans les régions déjà déployées
 - Déploiement dans les DROM + Corse
 - Atteinte de 16 800 PDV et 155M de bouteilles réemployées (seuil de rentabilité de la filière à 150M)

2.5.2 Accélération et structuration de la filière des emballages hors bouteilles

Bien que ce plan d'action concentre ses efforts sur le segment des bouteilles en verre, la pérennité et l'aboutissement du modèle de réemploi reposent sur notre capacité à étendre cette dynamique à l'ensemble des emballages du quotidien.

À ce jour, l'absence de gammes d'emballages réemployables standardisés (tels que les pots, bocaux ou barquettes) constitue le principal frein à la transition pour de nombreux secteurs de l'agroalimentaire. Il est donc stratégique de poursuivre et d'accélérer le développement, la validation et la mise sur le marché ces nouveaux standards manquants.

Feuille de route de développement et de déploiement (2027-2031)

- **2027: Développement des standards**
 - Finalisation du développement des standards identifiés et initiés lors des travaux OCAPEM
- **2028 & 2029: Validations industriels**
 - Essais industriels des standards (sur ligne de production et sur ligne de lavage)

- Ajustement des standards
- Validation des standards
- **2030 & 2031:** Mise sur le marché
 - Lancement des lignes de conditionnement
 - Commercialisation en point de vente
 - Animation des lancements pour mobiliser les consommateurs

Typologie des modèles de standards à développer

Afin d'adapter le réemploi à l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, le développement de standard concentre prioritairement ses travaux sur la création de 20 modèles d'emballages standardisés et interopérables répartis selon les familles suivantes :

- **Pots et bocaux en verre** : formats dédiés aux conserves, plats préparés, compotes, confitures, tartinables et produits laitiers.
- **Barquettes et bacs traiteur** : contenants rigides (verre, plastique ou inox) pour le rayon frais, la vente à la coupe et les plats préparés.
- **Pots et flacons en verre** : contenants pour les produits d'hygiène et de cosmétique.

2.6 Préconisation du budget à allouer

2.6.1 Plan bouteille

Pour garantir la viabilité économique du modèle et accompagner la hausse massive des volumes collectés, la stratégie nationale s'adosse à un engagement financier majeur de **270 millions d'euros sur 5 ans**, ciblé prioritairement sur la consolidation et l'accélération du segment des bouteilles.

	2027	2028	2029	2030	2031
Couverture régionale	Régions des exp + 4 régions	Toutes régions France métropolitaine	Renforcement des régions de FR métro	DROM + Corse	Renforcement
Nbre PDV	4 000	5 800	8 300	11 800	16 800
Nbre Bouteilles réemployées	18 millions	32 millions	54 millions	92 millions	155 millions
Budget Producteurs	2,8M€	4,7M€	8,1M€	12M€	12,5M€
Budget Distributeurs	5,5M€	7,8M€	11,1M€	15,8M€	22,5M€
Budget mobilisation Consommateur	12,2M€	17,5M€	25M€	29,3M€	33,2M€
Budget industrialisation lavage	10M€	10M€	10M€	10M€	10M€
Budget total	30,5M€	40M€	54,2M€	67,1M€	78,2M€
270 millions €					

Ce plan représente un engagement moyen de 54 millions d'euros par an, s'inscrivant ainsi en parfaite adéquation avec l'enveloppe annuelle de 85 millions d'euros dédiée au réemploi à l'échelle de la filière (cette enveloppe correspond au 5 % des éco-contributions collectées). Ce dimensionnement apparaît donc financièrement soutenable et garantit la faisabilité intégrale du dispositif tout en préservant des marges de manœuvre budgétaires indispensables pour :

- L'extension progressive du réemploi à d'autres typologies d'emballages (pots, barquettes, bocaux) ;
- Le respect des autres volets du cahier des charges des éco-organismes, notamment le développement du vrac ou le déploiement des dispositifs de recharge.

2.6.2 Plan autres emballages

Pour dépasser le périmètre initial des bouteilles en verre et répondre à la diversité des besoins de la filière agroalimentaire, la structure nationale déploie un Plan « Autres Emballages » doté de 30 millions d'euros sur 5 ans. Ce programme d'investissement est spécifiquement ciblé sur l'éco-conception, la qualification technique et la mise sur le marché des formats aujourd'hui manquants (pots, barquettes, bocaux...).

Budget estimé de 30M€

Le plan vise le développement, la validation industrielle et la mise en marché de 20 modèles d'emballages réemployables prioritaires sur la période 5 ans pour un **budget total de 30M€**, selon l'arbitrage budgétaire suivant :

- **Volet 1:** Ingénierie & R&D (10 M€) : Financement des études de conception et modélisation pour 20 nouveaux modèles.
- **Volet 2:** Essais techniques & Industrialisation (15 M€) : Réalisation des campagnes d'essais à grande échelle chez les opérateurs de réemploi pour valider les boucles de réemploi mais également sur les chaînes de conditionnement industrielles (sur la base d'une hypothèse de qualification auprès d'une vingtaine de partenaires industriels majeurs).
- **Volet 3:** Déploiement commercial & Mise en marché (5 M€) : Accompagnement à l'introduction en rayon et à l'adoption par les metteurs en marché et les consommateurs pour l'ensemble des 20 modèles développés.

2.6.3 Budget global

Budget global du plan national pour tous types d'emballages

	2027	2028	2029	2030	2031
Plan bouteille	30,5M€	40M€	54,2M€	67,1M€	78,2M€
Plan autres emballages	10M€	7,5€	7,5M€	2,5M€	2,5M€
Budget total	40,5M€	47,5M€	61,7M€	69,6M€	80,7M€
300 millions €					

Ce plan représente un engagement moyen de 60 millions d'euros par an, s'inscrivant ainsi en parfaite adéquation avec l'enveloppe annuelle de 85 millions d'euros dédiée au réemploi à l'échelle de la filière (part de 5% des écocontributions collectées par an). Ce dimensionnement financièrement soutenable garantit la faisabilité intégrale du dispositif.